



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/484
20 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 20 JUIN 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Comme vous le savez, la situation en matière de sécurité à Brazzaville, la capitale de la République du Congo, est devenue extrêmement précaire, menaçant gravement la paix et la stabilité, non seulement au Congo mais aussi dans la sous-région. Les violents combats qui ont opposé, le 5 juin 1997, des éléments armés contrôlés par le Président Lissouba et par l'ancien Président, M. Sassou-Nguesso, ont déjà fait des centaines de victimes parmi la population civile à Brazzaville. La situation humanitaire dans la ville et dans certaines autres régions du pays s'est détériorée considérablement. Comme la violence a gagné la plupart des quartiers de la ville, la communauté expatriée, y compris le personnel des Nations Unies, a dû être évacuée avec l'aide des forces internationales.

Compte tenu de la gravité de la situation, les chefs d'État et de gouvernement de la sous-région, sous la présidence du Président Bongo du Gabon, ont constitué un Comité international de médiation, afin de parvenir à un accord de cessez-le-feu et à un règlement de la crise actuelle au Congo. Les efforts du Comité, qui ont été activement soutenus par le Représentant spécial de l'ONU et de l'OUA dans la région, S. E. M. Sahnoun, ont permis d'établir un cessez-le-feu temporaire. À une réunion organisée le 16 juin 1997 à Libreville, le Comité international de médiation a demandé au Conseil de sécurité des Nations Unies d'autoriser le déploiement rapide à Brazzaville d'une force interafricaine.

Cette demande m'a été transmise par le Président Bongo dans une lettre datée du 16 juin 1997. Le Président Bongo, qui a servi d'intermédiaire entre les parties dans leurs entretiens, m'a également transmis une demande similaire qu'il vous adressait (S/1997/483, annexe), indiquant que le Comité avait obtenu l'accord de toutes les parties congolaises intéressées au déploiement d'une force interafricaine, ainsi que l'assurance qu'elles coopéreraient avec ladite force. Il convient de souligner que l'accord des parties au déploiement et leur acceptation d'un cessez-le-feu sont les conditions indispensables du déploiement d'une force internationale, de même que le contrôle de l'aéroport par la force proposée.

Cette force veillerait à assurer l'application du cessez-le-feu et contribuerait dans toute la mesure possible à instaurer un climat se prêtant à la préparation et au déroulement d'élections présidentielles dans le pays. Le

Comité a également accepté de communiquer la demande à l'Organe central de l'OUA pour qu'elle envisage éventuellement de prêter son concours à l'opération.

Un moyen de former et déployer cette force serait qu'un groupe d'États membres décide de constituer une force multinationale, d'y contribuer et de demander au Conseil de sécurité son autorisation à cette fin. Le second moyen serait de déployer une force de maintien de la paix des Nations Unies, composée surtout de contingents africains pourvus de moyens militaires adéquats et d'un soutien financier et logistique suffisant pour remplir les tâches redoutables qui leur sont confiées. Étant donné la gravité de la crise et l'expérience qu'a la communauté internationale de situations analogues, on estime que les effectifs de la force ne devraient pas être inférieurs, pour commencer, à un bataillon complet, c'est-à-dire environ 1 600 à 1 800 hommes, avec les unités d'appui nécessaires (400 à 800 hommes) et les observateurs militaires des Nations Unies. Une force de cette importance aurait la capacité de s'emparer de l'aéroport, étant entendu qu'un déploiement plus large exigerait des effectifs plus nombreux.

L'expérience a montré qu'une force de cette taille et de cette configuration ne pourrait être pleinement déployée qu'à la suite de préparatifs appropriés, ce qui prendrait assez de temps. Tout retard en matière de déploiement risquerait toutefois de compromettre le cessez-le-feu fragile négocié par le Comité international de médiation.

Pendant que les États de la région et d'autres États Membres intéressés continuent de discuter des modalités de l'opération, notamment de la composition, de la structure, du commandement et du contrôle ainsi que d'autres aspects d'une telle force, je pense qu'il importe que la communauté internationale prenne d'urgence des mesures propres à appuyer cette initiative régionale.

Dans ces conditions, et afin d'éviter qu'un vide ne se crée, sous réserve de l'assentiment et de l'approbation du Conseil de sécurité, ainsi que de l'accord des parties congolaises, j'ai l'intention de prier les pays qui ont des moyens militaires confirmés d'envoyer à Brazzaville un détachement militaire d'avant-garde qui serait chargé d'établir un climat sûr pour le déploiement de la force éventuelle. Ce détachement d'avant-garde fonctionnerait sur la base de dispositions en matière de commandement et de contrôle qui auront été convenues entre les pays susceptibles d'y contribuer et comprendrait également un nombre limité d'observateurs militaires des Nations Unies qui assureraient la liaison entre les parties au conflit et veilleraient au respect du cessez-le-feu. Il pourrait se composer de troupes envoyées par des États de la région ainsi que d'autres États Membres, en particulier ceux qui sont en mesure d'assurer un déploiement rapide et un appui logistique adéquat. Compte tenu du rôle positif joué par les troupes françaises à Brazzaville ces dernières semaines, leur appui serait hautement souhaitable au cours de cette phase de transition. L'ONU serait également disposée à fournir, à titre temporaire, 40 à 50 observateurs militaires qui pourraient être déployés à bref délai à partir d'opérations de maintien de la paix en cours.

(Signé) Kofi A. ANNAN
